



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1847

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - les Célestins - Théâtre de Lyon et l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) pour l'aide à l'insertion professionnelle de jeunes comédiens

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1847 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON - LES CELESTINS - THEATRE DE LYON ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THEATRE (ENSATT) POUR L'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE JEUNES COMEDIENS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'ENSATT (Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre) est une école de théâtre unique en Europe.

On y transmet sous un même toit l'art du théâtre à travers dix parcours : jeu, administration du spectacle vivant, atelier costume, conception costume, conception lumière, conception son, direction technique, écriture dramatique, mise en scène et scénographie.

Engagée auprès de ses étudiantes et étudiants, de ses diplômées et diplômés, l'ENSATT propose une aide à l'insertion professionnelle répondant à 4 objectifs :

- Accompagner ses étudiantes et étudiants, ses diplômées et diplômés dans la réflexion et la mise en œuvre de son projet professionnel ;
- Favoriser l'obtention d'un premier emploi, accompagner une création, une publication ;
- Contribuer à la mise en relation avec les réseaux professionnels ;
- Contribuer à la richesse de l'écosystème de la création régionale, nationale et internationale.

Les Célestins, Théâtre de Lyon, ont sollicité le dispositif d'aide au salaire pour l'engagement de deux jeunes diplômés de l'ENSATT - Lomi Lise (80^{ème} promotion formation Jeu) et Moreau Marin (80^{ème} promotion formation Jeu) - pour la prochaine création intitulée « La Trilogie de la Villégiature » de Carlo Goldoni mise en scène par Claudia Stavisky.

Le montant de l'aide s'élève à un total de 8160 € correspondant à 2 diplômés sur 2 mois d'engagement plafonné à une aide de 2040 € mensuel.

La convention d'aide au salaire destinée à l'insertion professionnelle des diplômés de l'ENSATT jointe au présent rapport précise les conditions de versement.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention d'aide au salaire destinée à l'insertion professionnelle des diplômés de l'ENSATT susvisée établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et techniques du Théâtre est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 74888.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET